

**N° 6128<sup>7</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

---

**PROJET DE LOI**

**concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux  
assemblées générales de sociétés cotées et portant transposi-  
tion de la directive 2007/36/CE du Parlement européen et du  
Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains  
droits des actionnaires de sociétés cotées**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(17.5.2011)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 9 mai 2011 à délibérer sur la question de  
dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux  
assemblées générales de sociétés cotées et portant transposi-  
tion de la directive 2007/36/CE du Parlement européen et du  
Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains  
droits des actionnaires de sociétés cotées**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 mai 2011 et dispensé du second vote  
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 23 novembre 2010 et  
8 avril 2011;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par  
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 17 mai 2011.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Georges SCHROEDER

